

Appui-Conseil Spectacle Vivant (ACSV)

Présentation

L'ACSV est un dispositif **d'appui et de conseil** entièrement financé par l'Etat (DGEFP, DGCA), le Ministère de la Culture et de la Communication, la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens créé pour répondre aux besoins d'accompagnement des très petites entreprises du spectacle vivant.

Objectifs

- ✓ **Renforcer** l'organisation des entreprises en fiabilisant leurs outils et méthodes,
- ✓ **Améliorer** la gestion du personnel, des emplois et méthodes des entreprises,
- ✓ **Consolider** et développer l'économie des entreprises.

Public

Les entreprises et associations du spectacle vivant (exploitants de lieux de spectacle, producteur, tourneur, diffuseur, prestataire technique, ...) en activité depuis plus de 3 ans.

Code APE obligatoire : **9001Z, 9002Z** ou **9004Z**.

Déroulement

5 jours d'accompagnement totalement individualisé

Procédure

- ✓ Aller sur le site de l'Afdas : www.afdas.com,
- ✓ Remplir le dossier de demande de prise en charge et leur adresser par mail,
- ✓ Examen du dossier de demande par le conseiller Afdas,
- ✓ Après acceptation, prendre contact avec le CREF pour démarrer l'accompagnement.

Partenaires



Informations complémentaires

Contactez-nous directement : **04 72 00 29 80** / infos@cref.asso.fr
CREF – 19, rue Jean Bourgey – 69100 Villeurbanne

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de **5 jours ouvrés**.